Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261113-A20261113_596-AI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

cerfa
N° 16702*02

Déclaration préalable
Constructions et travaux non soumis à permis de construire

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Pour les déclarations portant sur des aménagements non soumis à permis, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 16703.

ⓘ Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

ⓘ Depuis le 1er septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes bien immobiliers ».

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez des travaux (construction, modification de construction existante…) ou un changement de destination soumis à simple déclaration[1].

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

D P 062724260007 0
Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le 18/09/2026

MAIRIE DE DOURGY 62320

Cachet de la mairie

Dossier transmis :

☒ à l'Architecte des Bâtiments de France
☐ au Directeur du Parc National

1 Identité du déclarant[2]

ⓘ Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les aménagements en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ».
Les décisions prises par l'administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de la décision de non-opposition et solidairement responsables du paiement des taxes.

[1] À compter du 1er janvier 2016, le contrôle des changements de destination ne porte pas sur les changements entre sous-destinations d'une même destination prévues à l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme. Il n'y a pas de formulaire à remplir dans ce cas.
[2] Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261113-A20261113_596-AI

1.1 Vous êtes un particulier

Nom

Prénom

Date et lieu de naissance : Date : __/__/____

Commune :

Département : ___ Pays :

1.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination

SIA HABITAT (SIA)

Raison sociale

Bailleur social

N° SIRET

0 4 5 5 5 0 2 5 8 0 0 0 2 9

Type de société (SA, SCI...)

SA

Représentant de la personne morale :

Nom

TONNEAU

Prénom

Pierre

2 Coordonnées du déclarant

Adresse : Numéro : 612 Voie : Rue de la Chaude Rivière

Lieu-dit :

Localité : Lille

Code postal : 5 9 8 0 0 BP : Cedex :

Téléphone : Indicatif pour le pays étranger :

Si le déclarant habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :

Adresse électronique :

vlebras@agence-envergure.fr

☑ J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261113-A20261113_596-AI

3 Le terrain

3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)

ⓘ Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 145 Voie : Boulevard Fosse 2

Lieu-dit :

Localité : ROUVROY

Code postal : 6 2 3 2 0

Références cadastrales[3] :

ⓘ Si votre projet porte sur plus de 3 parcelles cadastrales, veuillez renseigner une ou plusieurs annexes Références castrales complémentaires.

Préfixe : 0 0 0 Section : A E Numéro : 4 2 6 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 408

Préfixe : 0 0 0 Section : A E Numéro : 4 2 5 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 295

Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Superficie totale du terrain (en m²)[4] : 703

3.2 Situation juridique du terrain

ⓘ Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?	☐ Oui	☑ Non	☐ Je ne sais pas
Le terrain est-il situé dans un lotissement ?	☐ Oui	☑ Non	☐ Je ne sais pas
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ?	☐ Oui	☑ Non	☐ Je ne sais pas
Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbaine) ?	☐ Oui	☑ Non	☐ Je ne sais pas
Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ?	☐ Oui	☑ Non	☐ Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

[3] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.
[4] La superficie totale est l'addition de la superficie de chaque parcelle désignée dans le présent document et les annexes Références cadastrales complémentaires.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261113-A20261113_596-AI

4 À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

4.1 Nature des travaux envisagés

☐ Nouvelle construction
☐ Travaux ou changement de destination[5] sur une construction existante
☑ Clôture

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Réaménagement des espaces privatifs

4.2 Informations complémentaires

• Type de travaux :

☐ Piscine ☐ Garage ☐ Véranda ☐ Abri de jardin ☐ Autres annexes à l'habitation ☐ Extension
☐ Surélévation ☐ Création de niveaux supplémentaires ☐ Transformation d'un garage en pièce de la construction

Précisez : Clôture, accès logement, stationnement, Bal et espaces verts

• Nombre total de logements créés : __ __ __ dont individuels : __ __ __ dont collectifs : __ __ __

• Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :

Logement Locatif Social : __ __ __ Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) : __ __ __ Prêt à taux zéro : __ __ __

Autres financements : __ __ __

• Mode d'utilisation principale des logements :

☐ Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) ☐ Vente ☐ Location

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser :

☐ Résidence principale ☐ Résidence secondaire

Répartition du nombre de logements créés par type de résidence :

Résidence pour personnes âgées : __ __ __ Résidence pour étudiants : __ __ __ Résidence de tourisme : __ __ __ Résidence hôtelière à vocation sociale : __ __ __ Résidence sociale : __ __ __ Résidence pour personnes handicapées : __ __ __

Autres : __ __ __

• Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : __ __ __

[5] Pour des informations concernant les changements de destination, se reporter à la rubrique 5.4.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261113-A20261113_596-AI

- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :

  1 pièce ___ ___ ___ 2 pièces ___ ___ ___

  3 pièces ___ ___ ___ 4 pièces ___ ___ ___

  5 pièces ___ ___ ___ 6 pièces et plus ___ ___ ___

- Nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé :

  au-dessus du sol ___ ___ ___ **et** au-dessous du sol ___ ___ ___

- Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :

  ☐ Transport ☐ Enseignement et recherche ☐ Action sociale
  ☐ Ouvrage spécial ☐ Santé ☐ Culture et loisir

4.2.1 Si votre projet est un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol ou d'ombrières photovoltaïques

Indiquez sa puissance crête : _____ kW et la destination principale de l'énergie produite :

Si votre projet nécessite une puissance électrique supéreure à 12kVA monophasé (ou 36kVA triphasé) indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

☐ Votre projet porte sur une installation agrivoltaïque

4.2.2 Informations en cas de construction exposée au recul du trait de côte soumise à l'obligation de consignation prévue à l'article L. 121-22-5 du code de l'urbanisme[6]

- Mode constructif

  ☐ Modulaire ☐ Métal ☐ Bois
  ☐ Maçonnerie ☐ Béton armé

- Type de fondations

  ☐ Fondations classiques ☐ Fondations profondes ☐ Niveaux enterrés (sous-sol)

4.3 Emprise au sol[7]

Emprise au sol avant travaux (en m²) : _____

Emprise au sol créée (en m²) : _____

Emprise au sol supprimée (en m²) : _____

[6] Cette rubrique tient lieu de la pièce prévue à l'alinéa s) de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme
[7] L'emprise au sol est la projection verticale du volume de la construction, tout débords et surplomb inclus (Art. R420-1 du code de l'urbanisme).

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261113-A20261113_596-AI

4.4 Destination, sous-destination des constructions et tableau de [illegible]

Surface de plancher[8] en m² (article R.111-22 du code de l'urbanisme)

Destinations (article R.151-27 du code de l'urbanisme)	**Sous-destinations** (article R.151-28 du code de l'urbanisme)	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée[9] (B)	Surface créée par changement de destination[10] ou de sous-destination[11] (C)	Surface supprimée[12] (D)	Surface supprimée par changement de destination[10] ou de sous-destination[11] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) – (D) – (E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Cinéma						
	Hôtels						
	Autres hébergements touristiques						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Lieux de culte						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs primaires, secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
	Cuisine dédiée à la vente en ligne						
Surfaces totales (en m²)							

[8] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces disponible sur www.service-public.fr.
[9] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).
[10] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.
[11] Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.
[12] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261113-A20261113_596-AI

4.5 Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : ____ Après réalisation du projet : ____

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse 1 des aires de stationnement :

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : __ __ __ __ __

Adresse 2 des aires de stationnement :

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : __ __ __ __ __

Nombre de places : ____

Surface totale affectée au stationnement : _____ m², dont surface bâtie : _____ m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) : _____

5 Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

– porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité (IOTA) soumis à déclaration Loi sur l'eau en application des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement ☐ Oui ☑ Non

– porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement ☐ Oui ☑ Non

– fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées) ☐ Oui ☑ Non

– porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement ☐ Oui ☑ Non

– relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne) ☐ Oui ☑ Non

– a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme ☐ Oui ☑ Non

Précisez laquelle :

_____

– est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie ☐ Oui ☑ Non

– relève du II de l'article L. 171-4 du code de la construction et de l'habitation ☐ Oui ☑ Non

ⓘ Si votre projet conduit à porter atteinte à une allée d'arbres ou un à alignement d'arbres bordant une voie ouverte à la circulation publique au sens de l'article L. 350-3 du code de l'environnement, une autorisation doit être obtenue ou une déclaration réalisée en application de cet article.

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

ⓘ Informations complémentaires

☐ se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable

☑ se situe dans les abords d'un monument historique

☐ si votre projet se situe dans un site classé ou en instance de classement au titre du code de l'environnement

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261113-A20261113_596-AI

6 Participation pour voirie et réseaux

ⓘ Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur.

6.1 Pour un particulier

Nom

Prénom

6.2 Pour une personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :

Nom

Prénom

Adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Si cette personne habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :

Adresse électronique :

@

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261113-A20261113_596-AI

8 Engagement du déclarant

J'atteste avoir qualité pour faire cette déclaration préalable. Je certifie exacts les renseignements fournis.
J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.
Je suis informé(e) qu'une déclaration devra impérativement être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux (au sens de l'article 1406 du code général des impôts) en vue du calcul des impôts fonciers et des taxes d'urbanisme, à partir de mon parcours déclaratif sur le service en ligne «Gérer mes biens immobiliers » accessible depuis l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr
La déclaration doit être validée pour être prise en compte.
L'absence de déclaration dans les délais prescrits, les inexactitudes ou omissions constatées dans la déclaration sont sanctionnées par l'application de l'amende fiscale prévue à l'article 1729 C du code général des impôts.

À CAMBRAI

Le 17/09/2026

Pierre Tonneau pour SIA Habitat

Signature du déclarant

⚠ Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre déclaration doit être établie en deux exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :
– un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
– un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
– un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
– deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261113-A20261113_596-AI

Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

1 Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Vos données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.Pour toute information, question ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

2 Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère en charge de l'urbanisme, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R. 423-75 à R. 423-79 du code de l'urbanisme.

Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d'urbanisme énumérées à l'article R. 423-76 du code de l'urbanisme dénommé « SITADEL » au ministère en charge de l'urbanisme, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante* .

Concernant SITADEL, vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification auprès du délégué à la protection des données (DPD) du ministère en charge de l'urbanisme :

- à l'adresse suivante :

rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr ou dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr

Attention, si votre question concerne le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez vous reporter au 1).

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), à partir de son formulaire de contact https://www.cnil.fr/fr/plaintes.

* https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043279929

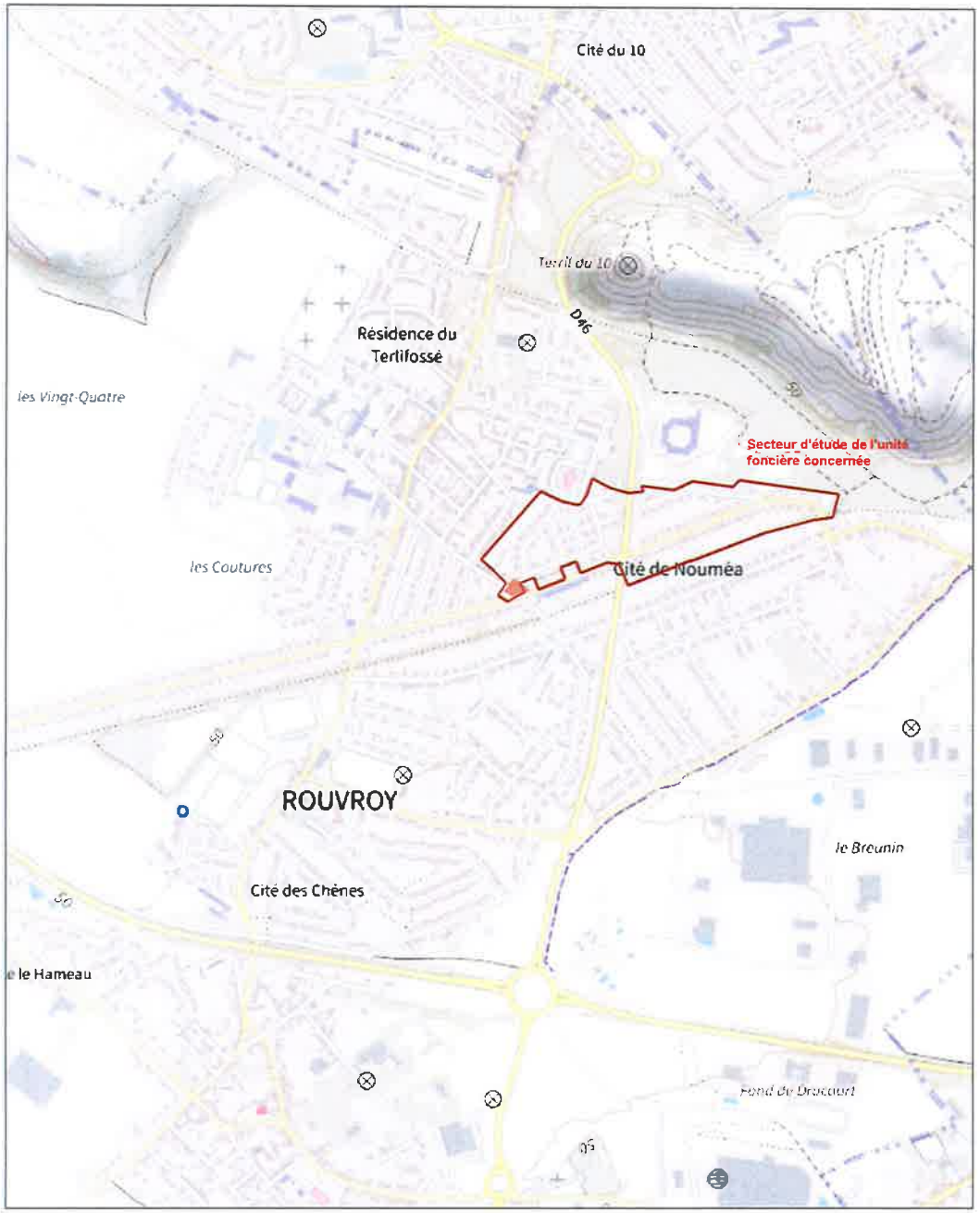

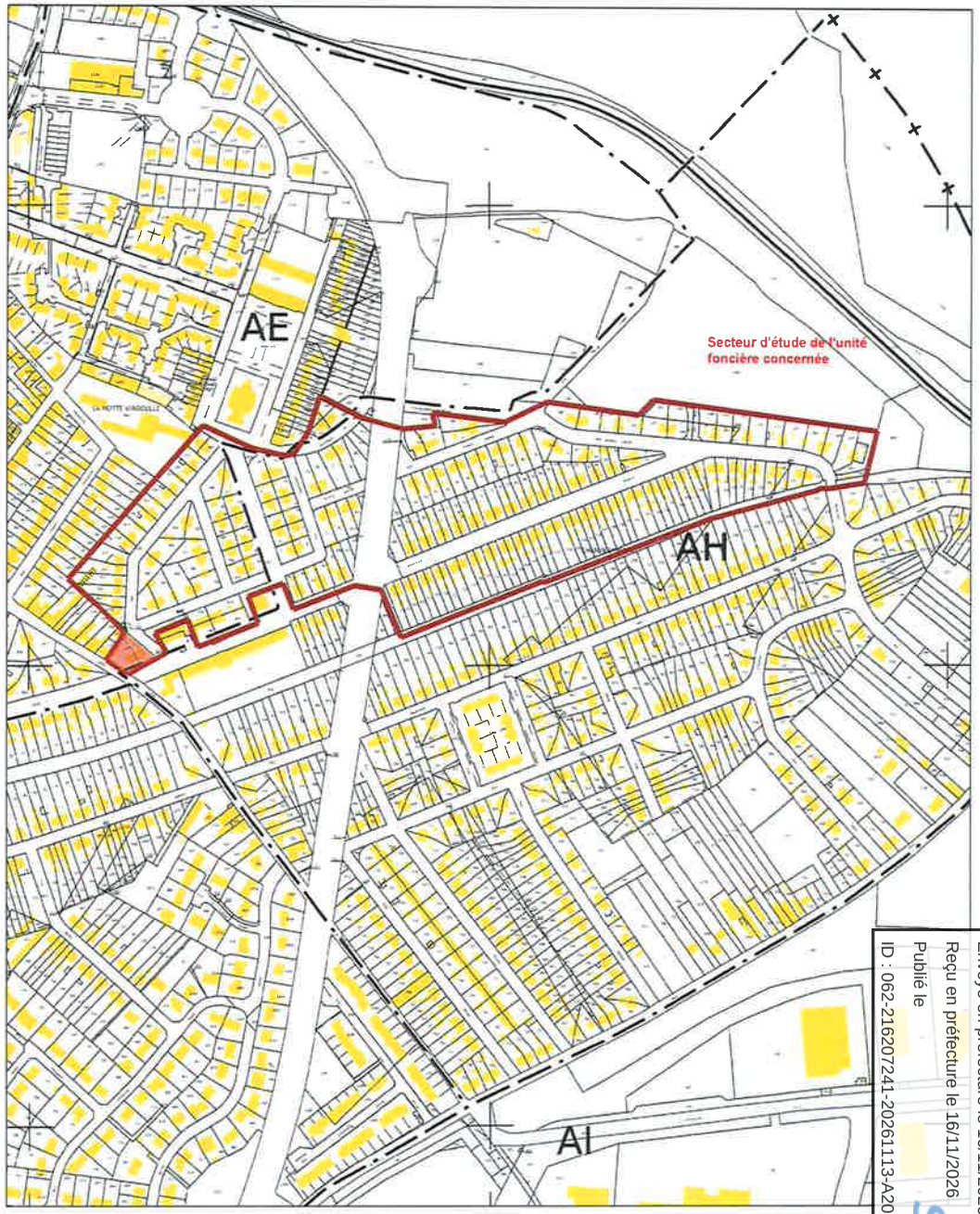

Agence ENVERGURE,
Paysagistes Concepteurs
3, Avenue de Valenciennes, 59 400 CAMBRAI
Tél. 03 27 70 31 72 / E.mail *cabinet.tasiaux@wanadoo.fr*

Réhabilitation programmée de l'habitat dans le cadre du dispositif de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM)
Résidence Nouméa Tranche 3 - **Marché de travaux d'aménagement des espaces extérieurs et individualisation des réseaux de 183 logements**

Déclaration pr
Unité

Plan de situation

Pièce graphiqu
DPC 1

Format d'impression du document : A3 | Échelle : | Date : Août 2026

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261113-A20261113_596-AI

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261113-A20261113_596-AI

Le projet d'aménagement des espaces extérieurs privatifs se base sur un périmètre de 183 logements répartis sur plusieurs unité foncières. Bien que distinct par la diversité des typologies de logement, la réflexion est portée à l'échelle de la cité et s'appuie particulièrement sur les limites privé/public car l'identité de la cité s'établit au travers de la limite publique/privée qui doit apporter une unité et une structure au même titre que l'architecture des constructions et en adéquation avec ces dernières. C'est également la dernière tranche de la cité a bénéficier d'une réhabilitation des espaces privatifs.

Afin d'ancrer ce vaste projet dans une réflexion également patrimoniale, les jardins et entrées en devanture tiennent une place non négligeable car offrent le premier point de contact visuel et génèrent l'ambiance de la cité Nouméa.
Aujourd'hui dévalorisés et peu entretenus, dès lors chaque jardin va être refaçonné afin de donner une nouvelle image qualitative de la cité-jardin qui place par définition le jardin comme espace indissociable entre l'habitation et l'espace public, et où le jardin en devanture sert à l'amélioration du cadre de vie des résidents et à l'image de la cité.

Après la réalisation d'un diagnostic exhaustif, les travaux vont donc porter sur :
- **Une réhabilitation des espaces extérieurs privatifs en devanture** adaptée à chaque famille de logements tout en respectant les codes, invariants de l'aménagement initial de la cité que sont : la haie basse taillée, la lisse basse béton, les respirations entre ouvertures/fermetures visuelles entre-autre.
Cette réhabilitation se fondant aussi sur la base des intentions formulées dans l'étude de Projet de Renouvellement Urbain « Multi-sites » portée par la ville de Rouvroy et la communauté de commune.

- **Les accès piétonniers et stationnement privatif à la parcelle** (au sein du jardin ou au niveau des entrées charretières) : à intégrer au projet de jardin et en cohérence avec le logement et la visibilité depuis le domaine public :
Les propositions portent en effet sur une réflexion de cohérence globale et selon la typologie des habitats et la réglementation du PLU :
  - le stationnement à la parcelle sera traité comme lieu de passage, et non plus comme espace résiduel, et confondu dans l'ambiance jardinée
  - les accès et place répondront aux normes d'accessibilité en vigueur des bandes de roulement béton balayé complétées de sable stabilisé assureront une harmonie avec le jardin.

les entrées de logement conforteront les accès pérennes existants en béton.

- **Un travail sur la trame végétale et sa typologie** est mené et concerne :
  - la dédensification et l'ouverture des masses végétales en coupant, recépant ou élaguant ;
  - à contrario épaissir pour estomper un aspect dégradé, des limites entre habitations
  - retrouver un linéaire vert homogène soulignant le cône de vue structuré par les voiries avec les haies basses taillées.

La composition végétale sur la parcelle privative est maintenue en état de manière à éviter des effets de vides et respecter le travail effectué par les locataires (sous réserves que les sujets ne présentent pas de danger).

- **La fermeture de l'espace privatif est adapté à chaque famille de logements** tout en respectant les codes, invariants de l'aménagement initial de la cité que sont : la haie taillée, la lisse basse béton, les respirations entre ouvertures/fermetures visuelles entre-autre. L'intervention portera sur :
  - le caractère végétal de la clôture : dont la haie en limite de domanialité à confortée par une haie de troène qui cachera une clôture rigide de 1.50 m de hauteur,
  - les clôtures d'origine en limite de domanialié formées de lisses basses en béton, éléments identitaires à la cité seront maintenu en état voir remplacé en cas de dégradation.
  - Le remplacement des portails et portillons.

Elément de détail des portail et portillon :
Vantail en acier galvanisé thermolaqué - coloris RAL : 6012 - remplissage en barreaudage et tôle en partie basse. Dimensions selon cas de figure. Vide sous vantail : 0.10m

Caractéristiques du vantail :
- Cadre : 2 montants en tube rectangulaire 50x30mm et 3 lisses en tube rectangulaire 40x27mm
- Assemblage par soudure avec interpénétration des profils des barreaux.
- Garnissage : Partie haute en barreaudage de tubes ronds 20mm ; espacement 110mm maximum, dépassant de la lisse supérieure. Partie basse en tôle hauteurs : 0.50m
- Tous les profils sont bouchés à leurs extrémités par une soudure de plat métallique (pas de tubes creux apparents)

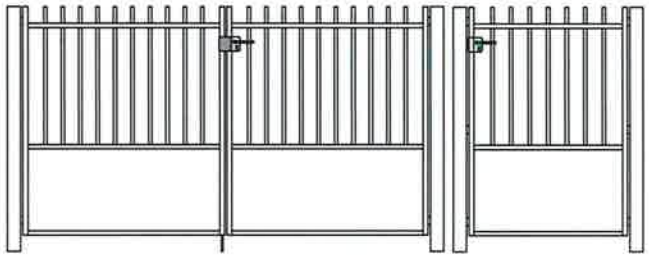



Rénovation des accès au logement en béton balayé
Stationnement en bande de roulement et complément en sable stabilisé



Rénovation des Lisses basse béton
ou installation si non existante



Installation de portail et portillon semi- barreaudé
RAL 6012

Agence ENVERGURE,
Paysagistes Concepteurs
3, Avenue de Valenciennes, 59 400 CAMBRAI
Tél. 03 27 70 31 72 / E.mail *cabinet.tasiaux@wanadoo.fr*

Réhabilitation programmée de l'habitat dans le cadre du dispositif de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM)
Résidence Nouméa Tranche 3 - **Marché de travaux d'aménagement des espaces extérieurs et individualisation des réseaux de 183 logements**

Déclaration pr
Unité

Notice paysagère

Pièce graphique
DPC1

Format d'impression du document : A3

Date : Août 2026

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261113-A20261113_596-AI

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261113-A20261113_596-AI

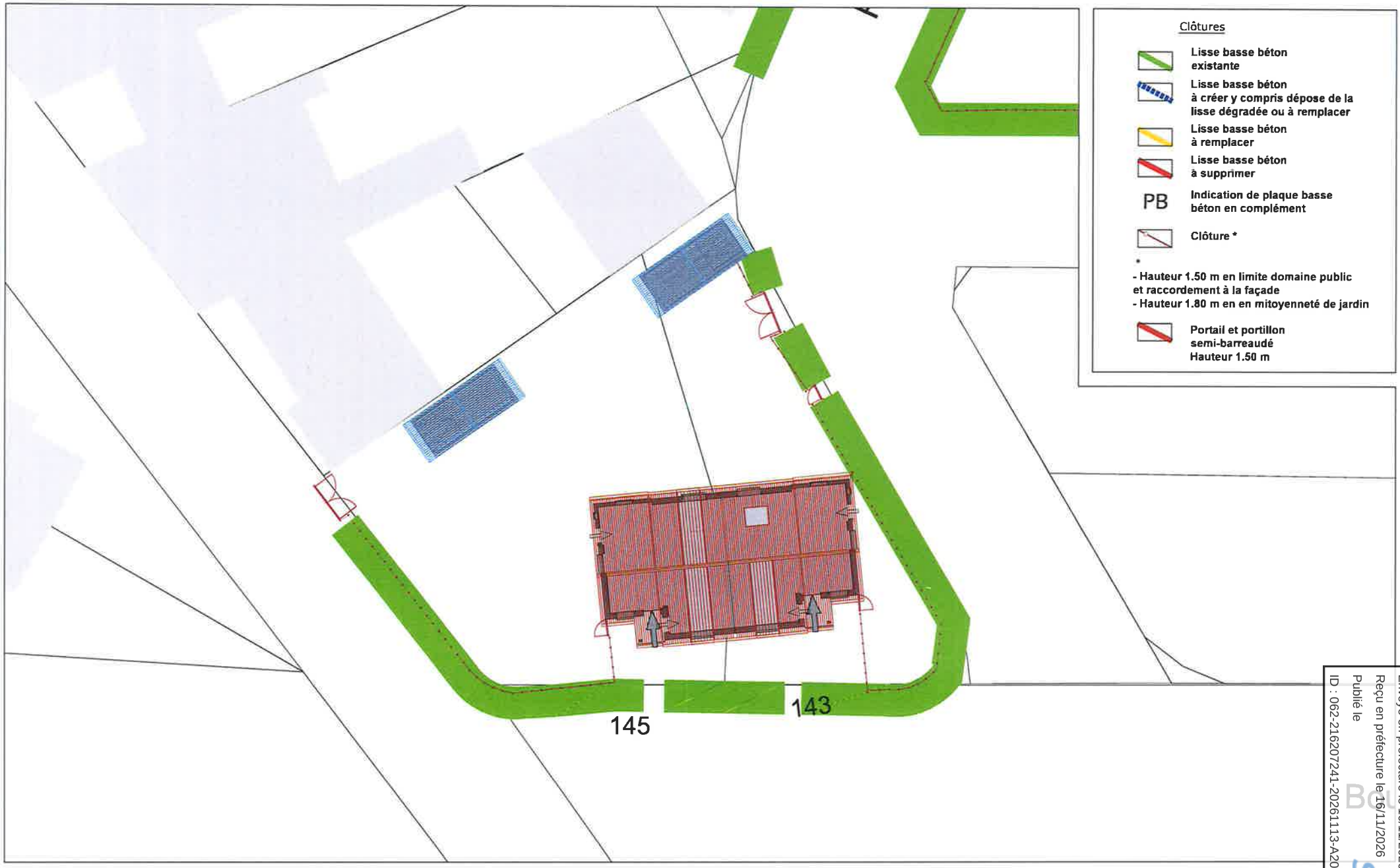

Agence ENVERGURE,
Paysagistes Concepteurs
3, Avenue de Valenciennes, 59 400 CAMBRAI
Tél. 03 27 70 31 72 / E.mail *cabinet.tasiaux@wanadoo.fr*

Réhabilitation programmée de l'habitat dans le cadre du dispositif de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM)
Résidence Nouméa Tranche 3 - **Marché de travaux d'aménagement des espaces extérieurs et individualisation des réseaux de 183 logements**

Intervention sur les Lisses-basses béton

Format d'impression du document : A3 | Échelle : métrique | Date : Août 2026

Déclaration p
Unité

Pièce graphiqu
DPC 1

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261113-A20261113_596-AI

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261113-A20261113_596-AI

Plan de principe singulier aux logements 143 et 145 Boulevard Fosse 2

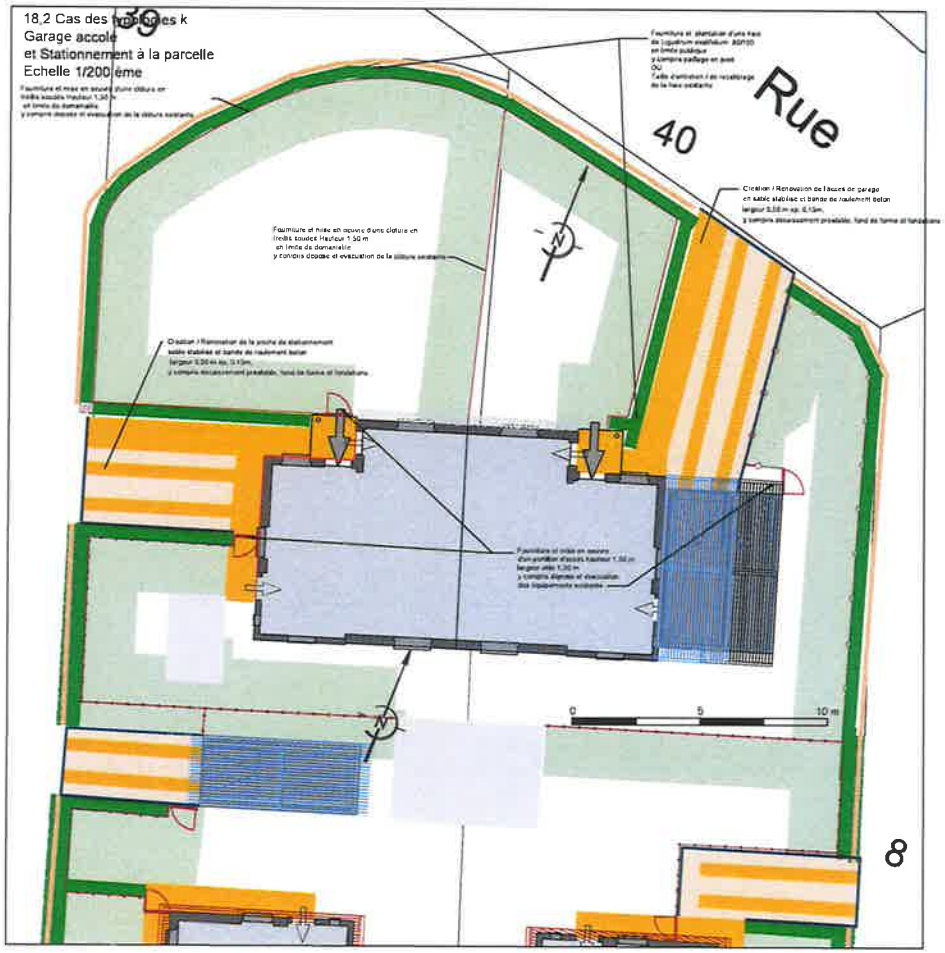

Le plan masse exprime l'ensemble des prestations à réaliser au sein de la parcelle de cette typologie de logement.
Les prestations sont à adapter en fonction des dimensions de chaque parcelle concernée et des emplacements des accès piéton et de stationnement et/ou de garage ainsi que des éléments à maintenir en état.

Une visite technique de chaque parcelle sera organisée avant toute intervention entre l'entreprise, le maitre d'œuvre et le maître d'Ouvrage pour décider, au fur et à mesure, de ce qu'il convient de faire.



Agence ENVERGURE,
Paysagistes Concepteurs
3, Avenue de Valenciennes, 59 400 CAMBRAI
Tél. 03 27 70 31 72 / E.mail *cabinet.tasiaux@wanadoo.fr*

Réhabilitation programmée de l'habitat dans le cadre du dispositif de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM)
Résidence Nouméa Tranche 3 - **Marché de travaux d'aménagement des espaces extérieurs et individualisation des réseaux de 183 logements**

Schéma d'intention jardin d'angle Typologie K

Format d'impression du document : A3 | Échelle : 1/200 ème | Date : Août 2026

Déclaration p… Unité …

Pièce graphiqu…
DPC 2

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261113-A20261113_596-AI

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261113-A20261113_596-AI



Agence ENVERGURE,
Paysagistes Concepteurs
3, Avenue de Valenciennes, 59 400 CAMBRAI
Tél. 03 27 70 31 72 / E.mail *cabinet.tasiaux@wanadoo.fr*

Réhabilitation programmée de l'habitat dans le cadre du dispositif de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM)
Résidence Nouméa Tranche 3 - **Marché de travaux d'aménagement des espaces extérieurs et individualisation des réseaux de 183 logements**

Plan de l'état existant

Format d'impression du document : A3 | Échelle : métrique | Date : Août 2026

Déclaration pr
Unité 2

Pièce graphiqu
DPC 2

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261113-A20261113_596-AI

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261113-A20261113_596-AI



Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261113-A20261113_596-AI

Agence ENVERGURE,
Paysagistes Concepteurs
3, Avenue de Valenciennes, 59 400 CAMBRAI
Tél. 03 27 70 31 72 / E.mail *cabinet.tasiaux@wanadoo.fr*

Réhabilitation programmée de l'habitat dans le cadre du dispositif de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM)
Résidence Nouméa Tranche 3 - **Marché de travaux d'aménagement des espaces extérieurs et individualisation des réseaux de 183 logements**

Plan de l'état projeté

Format d'impression du document : A3 | Échelle : Métrique | Date : Août 2026

Déclaration p
Unité

Pièce graphiqu
DPC 2

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261113-A20261113_596-AI



Agence ENVERGURE,
Paysagistes Concepteurs
3, Avenue de Valenciennes, 59 400 CAMBRAI
Tél. 03 27 70 31 72 / E.mail *cabinet.tasiaux@wanadoo.fr*

Réhabilitation programmée de l'habitat dans le cadre du dispositif de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM)
Résidence Nouméa Tranche 3 - **Marché de travaux d'aménagement des espaces extérieurs et individualisation des réseaux de 183 logements**

Intervention sur les Haies existantes et à planter

Format d'impression du document : A3 | Échelle : métrique | Date : Août 2026

Déclaration p
Unité

Pièce graphiqu
DPC 2

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261113-A20261113_596-AI

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261113-A20261113_596-AI



145 Boulevard Fosse 2



Agence ENVERGURE,
Paysagistes Concepteurs
3, Avenue de Valenciennes, 59 400 CAMBRAI
Tél. 03 27 70 31 72 / E.mail cabinet.tasiaux@wanadoo.fr

Réhabilitation programmée de l'habitat dans le cadre du dispositif de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM)
Résidence Nouméa Tranche 3 - **Marché de travaux d'aménagement des espaces extérieurs et individualisation des réseaux de 183 logements**

Déclaration p
Unité

Document graphique de l'insertion du projet

Pièce graphiqu
DPC 6

Format d'impression du document : A3

Date : Août 2026

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261113-A20261113_596-AI

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261113-A20261113_596-AI



01. N°143 boulevard Fosse Deux



02. N°143 boulevard Fosse Deux



03. N°143 boulevard Fosse Deux



04. N°145 boulevard Fosse Deux



05. N°145 boulevard Fosse Deux



06. N°145 boulevard Fosse Deux

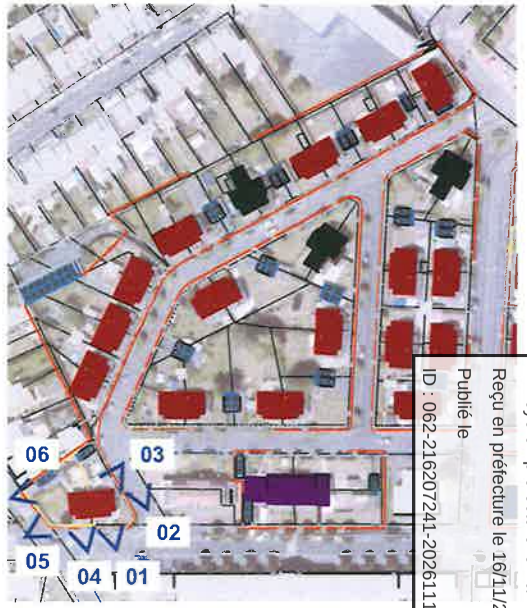

Plan de situation

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261113-A20261113_596-AI

Agence ENVERGURE,
Paysagistes Concepteurs
3, Avenue de Valenciennes, 59 400 CAMBRAI
Tél. 03 27 70 31 72 / E.mail *cabinet.tasiaux@wanadoo.fr*

Réhabilitation programmée de l'habitat dans le cadre du dispositif de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM)
Résidence Nouméa Tranche 3 - **Marché de travaux d'aménagement des espaces extérieurs et individualisation des réseaux de 183 logements**

Déclaration p
Unité

Photographie du terrain dans son environnement proche

Pièce graphiqu
DPC

Format d'impression du document : A3 | Échelle : | Date : Août 2026

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261113-A20261113_596-AI



Depuis le boulevard Fosse Deux - vue 01



Depuis le boulevard Fosse Deux - vue 02



Plan de situation

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261113-A20261113_596-AI

Agence ENVERGURE,
Paysagistes Concepteurs
3, Avenue de Valenciennes, 59 400 CAMBRAI
Tél. 03 27 70 31 72 / E.mail *cabinet.tasiaux@wanadoo.fr*

Réhabilitation programmée de l'habitat dans le cadre du dispositif de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM)
Résidence Nouméa Tranche 3 - **Marché de travaux d'aménagement des espaces extérieurs et individualisation des réseaux de 183 logements**

Déclaration pr
Unité

Photographie du terrain dans son environnement lointain

Pièce graphiqu
DPC 8

Format d'impression du document : A3

Date : Août 2026

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261113-A20261113_596-AI